



Expulsion locative et loi beteille.

Par **crescendo**, le **23/06/2013** à **21:37**

bonjour,

je dois quitter mon logement sur décision de mon propriétaire avec assignation pour retard de loyers au 01 octobre 2013.

Je reçois ce jour un courrier me demandant de bien vouloir attester du non abandon de mon logement (que j'habite bel et bien).

Quel est le but de cette démarche pour mon propriétaire ? Suis effectivement tenu de présenter ce document

Qu'est-ce que je risque, sinon, puisque de toutes façons je vais quitter les lieux à la date qui m'est imposée

Merci de votre réponse,
cordialement